

L'Orateur, peut démontrer à tout homme raisonnable ce que valent les paroles de l'honorable monsieur qui nous reproche des retards.

Les métis ne souffraient pas, M. l'Orateur, ils vivaient dans leurs propres maisons; ils n'avaient pas besoin de terrain, et leur en donner davantage, c'était leur donner tout simplement rien du tout, 160 ou 240 acres de terre de plus n'aurait été d'aucune utilité immédiate pour les métis, mais ils auraient fait grand bien aux spéculateurs, qui leur disaient qu'ils souffraient et s'en allaient à la ruine, et qui voulaient qu'ils obtinssent leurs certificats afin de les leur acheter pour une misérable bagatelle. Non, M. l'Orateur, toute l'affaire n'a été qu'une farce.

Comme vous voyez, M. l'Orateur, voici tout le programme du gouvernement et tous les motifs de ce programme. Parce que les métis du Manitoba avaient manqué de prévoyance, les métis du Nord-Ouest ne devaient rien avoir, parce que le métis du Manitoba avait vendu son scrip à \$50, le métis des territoires du Nord-Ouest ne devait pas en recevoir du tout. Telle était la raison de la politique du gouvernement, telle était la cause de sa politique. Le gouvernement avait résolu que le métis du Nord-Ouest ne recevrait pas le même traitement que le métis du Manitoba, mais il n'a pas osé énoncer sa politique. Il voulait la mettre à exécution, mais la mettre à exécution en cachette; la mettre à exécution, mais non sous le regard du peuple. Il savait très bien que s'il disait aux métis des territoires du Nord-Ouest qu'ils ne seraient pas traités comme les métis du Manitoba, et qu'ils ne recevraient pas autant de terrain que les métis de cette province, cela soulèverait des objections, non seulement de la part des métis, mais aussi de la part des colons de race blanche, des officiers, des missionnaires, et de tous ceux que le gouvernement avait consultés.

Après avoir pris cette résolution il adopta la politique fatale qui consistait à toujours remettre au lendemain. Il espérait en s'appuyant sur cette politique du lendemain, en mettant cette politique à exécution, mais en se gardant bien de l'énoncer, il surgirait quelque chose plus tard et que l'affaire serait oubliée. Mais l'affaire n'a pas été oubliée. Ces hommes se sont révoltés, et dès que le soulèvement eut eu lieu le gouvernement tomba à genoux. Il s'est empressé de télégraphier à son commissaire d'accorder immédiatement ce qu'il avait refusé jusqu'alors. Il a télégraphié à son commissaire d'accorder aux métis des territoires du Nord-Ouest tout ce qu'on avait réclamé pour eux. M. l'Orateur, le premier ministre, après s'être servi du langage que j'ai cité en dernier lieu, disait :

Or, M. l'Orateur, au dernier moment nous avons fait des concessions et nous les avons faites dans l'intérêt de la paix.

Était-ce au dernier moment? Non, pas au dernier moment. Pas à la onzième heure, mais à la quatorzième heure, alors qu'il y avait eu effusion de sang, lorsqu'il y avait eu perte de vie, lorsque sa négligence avait causé des maux que rien au monde ne pouvait réparer; alors, et alors seulement le gouvernement a accédé aux demandes de ces gens. Et j'attire l'attention du parlement sur les motifs attribués par le gouvernement à cette politique aussi erronée que fatale. Quels sont les motifs qu'il invoque? Le gouvernement ne voulait pas accorder aux métis des territoires du Nord-Ouest les privilèges qui avaient été accordés aux métis du Manitoba. Les métis du Manitoba s'étaient montrés imprévoyants dans l'administration de leurs biens, et en conséquence le gouvernement ne voulait rien donner du tout aux métis du Nord-Ouest. Les métis du Manitoba avaient vendu leurs scrips pour \$50, en conséquence le gouvernement ne voulait pas donner de scrip aux métis du Nord-Ouest. Les métis du Manitoba avaient vendu leurs terres à des spéculateurs, ils avaient été dépouillés pas des spéculateurs, et en conséquence le gouvernement devait dépouiller les métis du Nord-Ouest de toutes leurs terres. M. l'Orateur, parce que les métis du Manitoba s'étaient montrés imprévoyants dans l'administration de leurs affaires, il était monstrueux de prétendre que les métis du Nord-Ouest devaient renoncer à tous leurs droits et que le gouvernement devait manquer envers eux à la foi jurée.

M. LAURIER

Si les métis du Manitoba s'étaient montrés imprévoyants dans l'administration de leurs biens, il y avait un remède. Le remède était celui qui avait été suggéré par l'archevêque Taché et par tous ceux qui sont au courant de cette question. Le remède consistait à introduire dans la législation quelque sauvegarde de nature à conserver à ces gens leurs concessions de terres et à les mettre hors de l'atteinte des spéculateurs de race blanche. Mais qui a jamais entendu parler d'une politique aussi monstrueuse que la politique qui a été énoncée et mise à exécution par le gouvernement actuel, savoir, que parce que les métis du Manitoba s'étaient montrés imprévoyants dans l'administration de leurs biens, les métis du Nord-Ouest ne devaient avoir aucune propriété quelconque? Les motifs du gouvernement valent la peine qu'on s'en occupe. Il dit que les métis du Manitoba ont vendu leurs terres et que c'est pour cette raison qu'il n'a pas donné de terres aux métis. M. l'Orateur, le terrain est-il si rare chez nous que le gouvernement en soit devenu tout à coup si avare? La valeur des terres est-elle donc si élevée que le gouvernement soit tout à coup pris d'un tel accès d'économie? Le gouvernement aurait-il, dans cette affaire de concession de terres, partagé l'opinion de ce gentilhomme français dont Balzac disait que le sol était sa matresse? Il est vrai que le gouvernement a bien, sans aucun remords, sans aucune hésitation, donné des millions d'acres de terres à ses favoris pour leur permettre de se livrer à la spéculation; mais la concession accordée au métis n'est que de 160 acres parce que, lui aussi, ma foi, pourrait spéculer. On a répété que même en admettant que cette concession ait été refusée aux métis, même en admettant qu'ils y eussent droit, c'était là cependant un grief bien peu sérieux, et ce n'était pas une raison pour se révolter. M. l'Orateur, ce n'est pas là la question. Je n'examine pas ici si c'est une cause suffisante ou non pour justifier la rébellion, mais je demande au parlement si le gouvernement est excusable d'avoir agi comme il l'a fait. La ligne de conduite qu'il a suivie était-elle de nature à assurer la paix et l'harmonie, plutôt qu'à faire naître des mécontentements et toutes leurs conséquences? M. l'Orateur, voilà quel a été l'effet de la ligne de conduite suivie par le gouvernement, sa conduite n'a pas été de nature à ramener la paix et l'harmonie dans le pays, mais elle a été de nature à créer des mécontentements et toutes les conséquences qui s'en sont suivies, et la conséquence de ce mécontentement a été la révolte. On dit que ce grief n'était pas d'une nature grave. Cette objection est hors de propos. Ce qui est de peu de valeur à vos yeux peut être d'une grande valeur pour moi; ce qui peut être de peu de valeur aux yeux d'un homme riche qui habite dans les provinces de l'Est, peut être d'une grande valeur aux yeux d'un pauvre habitant du Nord-Ouest, et de plus, que la valeur des réclamations des métis ait été considérable ou non, la question est de savoir si leur demande était injuste, illégitime, ou déraisonnable. Ce que les métis réclamaient était si juste, si légitime et si raisonnable, que leurs réclamations avaient même été garanties par un acte du parlement.

Les métis ne réclamaient rien de plus que ce que le parlement avait décidé de leur accorder. C'est une chose de peu de valeur, dit-on. M. l'Orateur, rien de ce qui est accordé par la loi ne saurait être considéré comme de peu de valeur. Les métis ont violé la loi, mais j'accuse le gouvernement lui-même d'avoir violé la loi depuis six longues années, en négligeant de régler la question, en s'obstinant d'exercer les pouvoirs que le parlement lui avait conférés. J'accuse le gouvernement de s'être rendu coupable d'une violation de la loi. Mais lorsque les métis eurent violé la loi il s'est empressé de se conformer à la loi. Quelle triste condamnation de sa conduite que le fait qu'après avoir refusé pendant de longues années ce qui lui était demandé par des voies constitutionnelles, il a enfin cédé à la violence. Mais le premier ministre dit qu'il a enfin cédé dans l'intérêt de la